

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

Nombre de membres : 41

Séance du 19 NOVEMBRE 2001
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 35

Tous les délégués, sauf

M. HELMER E. (excusé), MM. HERRLE, WINLING, PREVOT, Mme GESANG,
MM. KOPF, représentés respectivement par MM. HELMER A., VOGEL,
Mme WINCKEL, M. FEIG, Mme GEMÜND.
MM. WEISHAAR, STEINER, GOETZ, ZINCK, SIBLER, (excusés), M. KOPF.

DEL. N° 137/2001

OBJET : MODIFICATIONS BUDGETAIRES – EXERCICE 2001
« Service d'assainissement »

Le Président informe le Conseil Communautaire des décisions modificatives à apporter au budget « service d'assainissement » de l'exercice 2001

- VU le budget primitif 2001
- VU les délibérations des 23 avril 2001, 18 juin 2001, 9 juillet 2001 portant décisions modificatives
- **CONSIDÉRANT** les propositions du Président

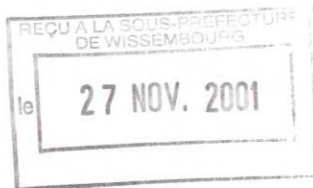
le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

**. d'approuver et d'apporter les modifications budgétaires au budget
« service d'assainissement » de l'exercice 2001 (voir annexe à la
présente délibération) ;**

**. d'autoriser le Président à suivre toutes démarches et à signer tous
documents se rapportant à ces décisions modificatives
budgétaires de l'exercice 2001.**

Le Président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 21 novembre 2001

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL



Décisions modificatives

Du n°00000005 au n°00000005

Numéro	Date	Motif						
00000005	19/10/2001	DMB4						
Sens Article	Chapitre	Fonction	Opération	Programme	Montant dép.	Montant rec.		
Dép 6257		RECEPTIONS			8 000,00			
Dép 6336		COTISATIONS AU CENT NATIONAL & CENT GE			2 500,00			
Dép 6332		COTISATION VERSEE AU FNAL			100,00			
Dép 6156		E. ET R. MAINTENANCE			-10 600,00			
					Totaux	0,00		0,00
					Solde	0,00		

